CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sise au 3, rue de la Polyvalente à Gracefield, le 28 mars 2022 à 19h00.

Sont présents les membres du conseil Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette, Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont aussi présents, monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier et madame la directrice générale adjointe et greffière adjointe Julie Thérien ainsi qu'une employée.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

2022-03-111 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-112 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du règlement 216-2022 édictant l'utilisation de l'eau potable
4- Acceptation d'entente pour l'employé 70-0005
5- Nomination des membres du conseil d'administration de la clinique santé
6- Commission municipale du Québec – Dossier CMQ-680062-001
7- Octroi de la soumission 2022-03 – Achat d'un camion 4X4 ½ tonne
8- Période de questions
9- Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-113 Adoption – Règlement 216-2022 « Régissant l'utilisation de l'eau potable »

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné et le dépôt ainsi que la présentation du projet de règlement 216-2022 à la séance ordinaire du 14 mars2022 ;

Considérant qu'une copie du règlement 216-2022 a été remise aux membres du conseil au plus tard 24h avant la séance extraordinaire du 28 mars 2022, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 216-2022 « Régissant l'utilisation de l'eau potable ».

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-114 Signature d'entente – Employé 70-0005

Considérant les négociations ayant eu lieu avec l'employé 70-0005 ;

Considérant qu'il y a une entente à signer entre les parties ;

Considérant que ladite entente constituera un règlement final pour tous les griefs et le dossier de la CNESST ;

Considérant la volonté du conseil de régler cela à l'amiable ;

En conséquence, madame la conseillère Madeleine Caron, appuyée de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De ratifier l'entente avec l'employé 70-0005 et d'autoriser monsieur le directeur général et greffier Jean-Marie Gauthier ainsi que monsieur le maire Mathieu Caron à signer l'entente.

D'autoriser tout paiement prévu à cette entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-03-115 Nomination des représentants de la ville au conseil d'administration de la clinique santé

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

De nommer les personnes suivantes à siéger au conseil d'administration de la clinique santé :

- Monsieur le maire, Mathieu Caron
- Madame la conseillère, Madeleine Caron
- Monsieur le conseiller, Jean-Philippe Caron

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Note au procès-verbal :
La séance est ajournée, il est 19h05.

Note au procès-verbal :
La séance reprend, il est 19h11.

2022-03-116 Commission municipale du Québec – Dossier CMQ-68062-001

Considérant le dossier CMQ-68062-001 en cours devant la Commission municipale du Québec concernant l'ex-maire de la Ville, monsieur Réal Rochon ;

Considérant que celui-ci a fait une demande à la Ville afin que celle-ci lui permette de faire une preuve concernant les avis juridiques reçus préalablement à certains faits énoncés dans les manquements soumis à la Commission municipale du Québec ;

En conséquence, monsieur le maire Mathieu Caron, propose et il est résolu :

Que le Conseil autorise monsieur Réal Rochon et Sylvain Hubert de même que les procureurs à mettre en preuve le contenu des avis juridiques reçus des procureurs de la Ville dans le contexte énoncé dans le préambule de la présente résolution, dans le cadre des auditions devant la Commission municipale du Québec dans le dossier CMQ-68062-001 et renonce en conséquence au droit au secret professionnel accordé au client à cet effet.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay demande le vote :

		Pour	Contre
Maire	Mathieu Caron s'abstient de son droit de vote		
Conseiller siège #1	Madeleine Caron	X	
Conseiller siège #2	Alain Labelle	X	
Conseiller siège #3	Daniel-Luc Tremblay		X
Conseiller siège #4	Mélanie Lefebvre	X	
Conseiller siège #5	Hugo Guénette	X	
Conseiller siège #6	Jean-Philippe Caron	X	

Le vote étant de 5 pour et 1 contre le traitement de cette résolution, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la présente résolution est adoptée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2022-03-117 Octroi de contrat – Appel d'offre 2022-03 – Achat d'un camion 4X4 ½ tonne

Considérant l'appel d'offre sur invitation 2022-03 – Achat d'un camion 4X4 ½ tonne ;

Considérant le dépôt de 2 soumissions pour l'appel d'offre ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de monsieur le conseiller Hugo Guénette, propose et il est résolu :

Que le contrat soit octroyé à Garage McConnery (1983) inc. au montant de 47 551,00 $.

Que la dépense soit imputée dans le fonds de roulement créé avec le règlement 212-2021.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

<u>Note au procès-verbal :</u>

Aucune question n'est posée par le public pour la séance de ce soir.

2022-03-118 Levée de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 19 h 14.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire	La directeur général et greffier
_____	_____
Mathieu Caron	Jean-Marie Gauthier

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Mathieu Caron
Maire